



## L'EXPÉRIENCE DU TRAVAIL ET LA NAISSANCE DANS UNE PERSPECTIVE FAMILIALE

**La naissance est un processus naturel que doivent favoriser tous les professionnels de la santé maternelle et néonatale.**

Le soutien aux femmes pendant le travail actif et la naissance augmente de beaucoup la satisfaction de la famille envers l'expérience de naissance, réduit l'usage de médicaments et les interventions et accroît l'attitude positive dont les femmes ont besoin pour prendre soin de leur bébé.

Globalement, les soins prodigués aux femmes pendant l'accouchement et la naissance visent à engendrer une expérience positive pour elles et leur famille tout en maintenant leur santé et celle de leur bébé, en empêchant les complications et en répondant aux urgences.

Peu importe le choix de la femme et de la famille en matière de fournisseur de soins, la collaboration interprofessionnelle est nécessaire pour assurer la sécurité optimale de la mère et du nouveau-né, en particulier si la responsabilité des soins est transférée à d'autres membres d'ordres professionnels de la santé ou fait l'objet d'une responsabilité partagée.

Principales recommandations des soins dans une perspective familiale :

- Fournir aux femmes des soins de soutien comprenant la présence physique continue d'une personne soignante pendant le travail actif et la naissance.
- Les personnes soignantes doivent établir un lien avec les femmes et leur demander quels sont leurs souhaits et attentes relativement au travail et à la naissance. Pendant tout le travail et la naissance, la communication doit être continue et prendre en compte les besoins des femmes.
- Les hôpitaux et centres de naissance sont encouragés à acquiescer aux souhaits des femmes en faveur d'un accouchement selon leurs traditions et, à cette fin, à favoriser la mise en place de politiques et de protocoles appropriés.
- Les femmes sont traitées avec respect; elles sont soutenues au fil du travail et de l'accouchement dans un processus continu de choix éclairés, et encouragées à participer activement aux décisions touchant les soins.
- Tous les professionnels font preuve de respect mutuel, communiquent et collaborent de façon efficace, en reconnaissant le rôle vital de chacun en vue d'un accouchement sécuritaire et réussi pour les femmes et leur famille.
- Les interventions auprès de la mère et du nouveau-né n'ont lieu que lorsque les raisons de le faire sont bien attestées et basées sur des données probantes.
- Mettre en place des mécanismes permettant aux femmes de fournir une rétroaction sur leur expérience et leur satisfaction envers les politiques et programmes en vigueur. Inclure également les femmes dans l'élaboration future des politiques et programmes.
- L'adoption de nouvelles techniques en ce qui concerne les soins liés au travail et à l'accouchement sera accompagnée d'une preuve rigoureuse démontrant leurs avantages pour les mères et leur bébé, leur rentabilité et leur compatibilité par rapport aux lignes directrices professionnelles en place.

Pour les références, voir le **chapitre 4 : Soins pendant l'accouchement et à la naissance**, dans : Agence de la santé publique du Canada, Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : Lignes directrices nationales. Ottawa (Ontario) : ASPC; 2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du document intitulé **Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales**, ou pour télécharger ce document, lancez une recherche « soins à la mère et au nouveau-né » sur le site **CANADA.CA**.